

L'Anse-Saint-Jean, le 22 février 2016.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

\_\_\_\_\_ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 22 février 2016 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Marcellin Tremblay, maire suppléant.

Sont présents :           Monsieur Yvan Côté  
                                  Monsieur Victor Boudreault  
                                  Monsieur Graham Park  
                                  Monsieur Éric Thibeault

Sont absents :             Monsieur Anicet Gagné  
                                  Monsieur Lucien Martel

059-2016

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par, appuyé par.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Sujets à l'ordre du jour**
  - 3.1 Adjudication pour le financement par billet d'un montant de 1 038 900.00\$
  - 3.2 Tableau de concordance et de courte échéance pour le financement d'un montant de 1 038 900.00\$
  - 3.3 Demande d'autorisation Art. 32 – Travaux au camping municipal
  - 3.4 Adoption des frais fixes pour 2016
  - 3.5 Financement temporaire concernant le règlement 15-318 pour la réalisation des travaux prévus dans le cadre du programme TECQ 2014-2018
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. FERMETURE DE LA SÉANCE**

060-2016

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

061-2016

ADJUDICATION POUR LE FINANCEMENT PAR BILLET D'UN MONTANT DE 1 038 900.00\$

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers QUE la Municipalité de L'Anse Saint Jean accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du bas-Saguenay pour son emprunt par billets en date du 1er mars 2016 au montant de 1 038 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 04 226, 05 234, 98 182(01 202), 08 257 et 96 171. Ce billet est émis au prix de 100.00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

<b>135 000 \$</b>	<b>2,44 %</b>	<b>1<sup>er</sup> mars 2017</b>
<b>138 100 \$</b>	<b>2,44 %</b>	<b>1<sup>er</sup> mars 2018</b>
<b>141 800 \$</b>	<b>2,44 %</b>	<b>1<sup>er</sup> mars 2019</b>
<b>145 600 \$</b>	<b>2,44 %</b>	<b>1<sup>er</sup> mars 2020</b>
<b>478 400 \$</b>	<b>2,44 %</b>	<b>1<sup>er</sup> mars 2021</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui ci;

062-2016

TABLEAU DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE POUR LE FINANCEMENT D'UN MONTANT DE 1 038 900.00\$

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Anse Saint Jean souhaite emprunter par billet un montant total de 1 038 900 \$:

<b>Règlements d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
04-226	172 700 \$
05-234	66 600 \$
98-182(01-202)	248 700 \$
98-182(01-202)	196 700 \$
08-257	285 500 \$
96-171	68 700 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 038 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 04 226, 05 234, 98 182(01 202), 08 257 et 96 171 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire trésorier (secrétaire trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 1er mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>135 000 \$</b>
<b>2018</b>	<b>138 100 \$</b>
<b>2019</b>	<b>141 800 \$</b>
<b>2020</b>	<b>145 600 \$</b>
<b>2021</b>	<b>149 200 \$(à payer en 2021)</b>
<b>2021</b>	<b>329 200 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de L'Anse Saint Jean émette pour

un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 1er mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 04 226, 05 234 et 08 257, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

063-2016

DEMANDE D'AUTORISATION ART. 32 – TRAVAUX AU CAMPING MUNICIPAL

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la firme WSP à représenter "La municipalité de l'Anse-Saint-Jean" concernant le présent dossier aux différents ministères et personnes concernées dans l'obtention des permis et autorisations en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q., c Q-2, art. 32, d'autoriser le maire et/ou le directeur général à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette demande et d'abroger la résolution 025-2016.

064-2016

ADOPTION DES FRAIS FIXES POUR 2016

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que les dépenses fixes suivantes pour l'année 2016 soient adoptées:

Total des salaires et charges sociales	639 931.00 \$
Timbres et affranchissement	3 720.00 \$
Dépenses de communications (téléphone, Internet, Radio, etc.)	23 500.00 \$
Services juridiques	2 700.00 \$
Contrat de déneigement	131 231.00 \$
Électricité	56 500.00 \$
Chauffage centre communautaire	10 000.00 \$
Chauffage garage St-Thomas	5 500.00 \$
Remboursement (intérêts) et refinancement	129 550.00 \$
Remboursement de capital	517 156.00 \$
Frais bancaires (frais fixes)	1 200.00 \$
Frais de déplacement (inspecteur municipal)	4 800.00 \$
Frais de déplacement (directeur Service sécurité incendie)	2 100.00 \$
Licences et soutien technique équipements informatiques	15 170.00 \$
<b>Grand total des frais fixes pour l'année 2016</b>	<b>1 543 058.00 \$</b>

065-2016

FINANCEMENT TEMPORAIRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT 15-318 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX PRÉVUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT que le Ministère des affaires municipales et des régions a approuvé en date du 16 février 2016 le règlement d'emprunt 15-318 décrétant un emprunt de 536 883.00\$ pour la réalisations des travaux prévus dans le programme de la TECQ 2014-2018;

CONSIDERANT que les travaux prévus au programme doivent être réalisés et financés avant de pouvoir demander la subvention prévue pour ceux-ci;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le secrétaire-trésorier /directeur général à contacter le CFE Desjardins pour demander un emprunt temporaire en attendant le financement à long terme dans le dossier des travaux de la TECQ et que M. Lucien Martel, maire, ainsi que le directeur général, M. Daniel Corbeil soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit emprunt.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

066-2016

#### FERMETURE DE LA SÉANCE

propose la fermeture de la séance à 19h07

---

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

---

Monsieur Marcellin Tremblay, maire suppléant

*« Je, [maire suppléant], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*